

LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS

DEUX DÉCENNIES DE RÉPRESSION CONTRE LA DISSIDENCE RÉSUMÉ

Le 4 août 2017, les Rwandaises et les Rwandais se rendront aux urnes pour élire leur prochain président¹. Alors qu'au moins cinq candidats de l'opposition entendent mettre en échec le président sortant Paul Kagame, du Front patriotique rwandais (FPR), beaucoup d'observateurs rwandais et internationaux s'attendent à sa réélection pour un troisième mandat².

Depuis de nombreuses années, les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique des membres de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits humains font l'objet d'importantes restrictions. Ces personnes sont jetées en prison, agressées physiquement – voire assassinées – et contraintes à l'exil ou au silence. Le climat dans lequel les prochaines élections se dérouleront témoigne d'années de répression. Les atteintes aux droits humains perpétrées par le passé et les cas non résolus de meurtres et de disparitions ont un impact sur la conjoncture politique et la situation des droits humains actuelles. Quiconque pourrait envisager de faire entendre sa voix y réfléchit à deux fois avant de s'y risquer.

Plus récemment, des cas tels que la disparition d'Illuminée Iragena, militante de l'opposition, en mars 2016 ; l'arrestation de Violette Uwamahoro, épouse d'un militant de l'opposition en exil, en février 2017 ; l'assassinat de Jean-Damascene Habarugira, en mai 2017, illustrent le danger perpétuel dans lequel vivent les militant-e-s de l'opposition, leurs familles et leurs proches.

Le présent rapport s'appuie sur les travaux sur le terrain réalisés, notamment, par Amnesty International sur la situation des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique au Rwanda de 1995 à aujourd'hui. Les recherches plus récentes s'appuient à la fois sur des entretiens avec les membres des familles et les collègues des personnes dont le cas individuel est pris en charge par Amnesty International, entre autres sources d'informations, et sur l'analyse des déclarations publiques, des documents judiciaires, de la législation, de la réglementation et des reportages des médias à prendre en considération. Une étude de cette ampleur ne peut être exhaustive, mais elle révèle déjà un recours habituel au harcèlement, aux menaces et aux agressions à l'encontre des membres de l'opposition, des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains, tout en mettant en lumière un vaste nombre de cas emblématiques de violations des droits humains perpétrées contre des personnes et des organisations. Axé sur le contexte politique intérieur, ce rapport ne traite pas de la situation des groupes de l'opposition actifs à l'étranger, comme le Congrès national rwandais ou le parti Ishema.

Ces dernières années, des réformes législatives ont apporté la promesse de changements positifs, notamment l'évolution vers une autorégulation des médias, un durcissement de la définition du crime d'idéologie du génocide, et la possibilité d'un enregistrement prolongé pour les organisations non gouvernementales. Néanmoins, ces réformes n'ont pas modifié fondamentalement le climat général dans lequel agissent la société civile, les médias et l'opposition politique.

Comme le montre le présent rapport, bon nombre de Rwandaises et de Rwandais ont subi des conséquences dramatiques pour avoir voulu revendiquer leur droit à participer à la vie publique. Sous le gouvernement du FPR, le Rwanda a beaucoup progressé depuis 1994 en termes de croissance économique et de développement comme de maintien de la paix et de la sécurité, mais tous les citoyens devraient avoir le droit de se faire entendre au sujet du développement futur de leur pays.

Amnesty International demande au gouvernement rwandais d'adopter des mesures concrètes afin d'instaurer un environnement permettant à toutes les Rwandaises et tous les Rwandais d'exprimer leur opinion légitime sans avoir à craindre de représailles. Le gouvernement rwandais devrait entreprendre des réformes en profondeur afin que l'élection présidentielle de 2024 puisse avoir lieu dans un contexte où les droits humains sont respectés à part entière, où un réel débat est possible et où les opinions les plus diverses peuvent s'exprimer. Il devrait commencer par démontrer qu'il s'engage à aller dans ce sens en empêchant que les candidats de l'opposition aux élections d'août 2017 et leurs sympathisants subissent des restrictions ou des manœuvres de harcèlement, et en prenant l'engagement de créer un mécanisme indépendant d'information judiciaire pour enquêter sur les violations graves des droits humains perpétrées par le passé et actuellement.

¹ Les Rwandais de l'étranger voteront le 3 août 2017.

² Voir, par exemple, *The Daily Nation (Kenya)*, « Stark differences between the Kenyan and Rwandan elections », 25 juin 2017, www.nation.co.ke/news/africa/-Kenyan-and-Rwandan-elections/1066-3986520-6h1rx6z/index.html ; *The East African*, « With little opposition, Kagame to win in 2017 », 18 juin 2016, www.theeastafrican.co.ke/news/With-little-opposition--Kagame-to-win-in-2017-/2558-3256038-h4s7vk/index.html ; Brookings Institute, « Foresight Africa 2017: Election spotlight on Rwanda », 30 janvier 2017, www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2017/01/30/foresight-africa-2017-election-spotlight-on-rwanda/ ; Voice of America, « EU Official in Rwanda Predicts Kagame Election Victory », 5 mai 2017, www.voanews.com/a/eu-official-in-rwanda-predicts-kagame-election-victory/3839078.html

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au Rwanda, les attaques contre l'opposition politique, les médias indépendants, la société civile et les défenseur-e-s des droits humains ont instauré un climat de peur qui règnera pendant la prochaine élection. Outre le fait que les assassinats et les disparitions forcées se poursuivent en 2017, le souvenir de ces actes si violents et l'absence d'enquêtes ou d'obligation de rendre des comptes à leur sujet garantissent l'auto-censure de ceux qui voudraient élever leur voix contre le gouvernement.

Amnesty International appelle le gouvernement rwandais à adopter sans délai des mesures pour garantir que l'élection d'août 2017 aura lieu dans un contexte de respect total et effectif des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et pour mettre en marche un processus de réforme à plus long terme visant à ouvrir la scène politique avant l'élection de 2024.

Amnesty International recommande que le gouvernement rwandais adopte les mesures concrètes suivantes pour que les membres de l'opposition, les journalistes et les défenseur-e-s des droits humains, entre autres, puissent exprimer leurs opinions, y compris leurs critiques légitimes à l'égard des politiques du gouvernement, sans avoir à craindre pour leur sécurité.

À LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE :

- Faire une déclaration publique, avant l'élection présidentielle d'août 2017, réaffirmant le respect des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et demander aux pouvoirs publics à tous les niveaux, y compris à la police, aux forces de sécurité et aux fonctionnaires des administrations locales, de s'abstenir d'imposer toute restriction non autorisée à ces droits.

AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE :

- Instaurer un mécanisme indépendant d'information judiciaire pour enquêter sur les cas antérieurs d'atteintes et de violations graves des droits humains à l'égard de membres de l'opposition, de journalistes et de défenseur-e-s des droits humains, notamment sur les meurtres d'André Kagwa Rwisereka, de Jean Léonard Rugambage et de Jean Damascène Habarugira, ainsi que sur les disparitions d'Illuminée Iragena et de Jean Damascène Munyeshyaka ;
- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et reconnaître, comme le prévoient les articles 31 et 32 de ce traité, la compétence du Comité des disparitions forcées pour recevoir et examiner des communications présentées par des victimes ou pour le compte de victimes et par d'autres États parties ;
- Etablir ou rendre publics les détails relatifs au bureau dont la création est proposée au sein de la police nationale rwandaise pour enquêter sur les cas signalés de disparitions forcées, et garantir que les proches puissent signaler les disparitions sans avoir à craindre de représailles ;
- Mettre fin aux arrestations et aux détentions arbitraires et veiller à ce que toutes les personnes placées en détention aient accès à un avocat dès leur arrestation ;
- Ouvrir des enquêtes minutieuses, indépendantes et impartiales sur les allégations de harcèlement de journalistes, de défenseur-e-s des droits humains et de membres de l'opposition ou de leurs sympathisants, puis traduire en justice les responsables présumés lorsque suffisamment d'éléments de preuve recevables sont réunis ;
- Adopter des mesures visant à garantir que l'exercice légitime des droits tels que la liberté d'expression ne soit pas un motif de condamnation pénale ;
- Dépénaliser les infractions pour diffamation, à l'occasion de la révision du code pénal rwandais ;
- Réformer la loi relative aux rassemblements publics afin de remplacer l'obligation d'autorisation préalable pour tout rassemblement public par un système de notification préalable.

À L'OFFICE RWANDAIS DE LA BONNE GOUVERNANCE (RWANDA GOVERNANCE BOARD - RGB) :

- Permettre aux ONG de gérer leurs affaires internes sans subir d'interférences injustifiées qui nuisent à leur indépendance et leur liberté d'action ;

- Rationaliser et simplifier le processus d'immatriculation des ONG nationales et internationales, notamment en supprimant l'obligation à laquelle sont tenues les ONG internationales de fournir des informations budgétaires pour toute la durée de validité de leur immatriculation.

ANNEXE. CHRONOLOGIE SÉLECTIVE

Années 1990

- Mai 1995 : François-Xavier Byuma, directeur de la LIPRODHOR, est menacé par des militaires armés de grenades
- Janvier 1997 : disparition d'Innocent Murengezi, avocat et défenseur des droits humains
- 9 mars 1998 : décès d'André Sibomana, prêtre catholique et défenseur des droits humains. Souffrant d'une maladie rare, il n'a pas obtenu son passeport à temps pour se faire soigner à l'étranger
- 16 mai 1998 : assassinat de l'ancien ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga, à Nairobi
- 1999 : le ministre de la Justice empêche la LIPRODHOR de réaliser une enquête sur les *gacaca* (tribunaux communautaires villageois)

2000

- Janvier 2000 : Joseph Sebarenzi, président de l'Assemblée nationale, est contraint de démissionner et de fuir à l'étranger par crainte pour sa sécurité
- Février 2000 : le Premier ministre Pierre-Célestin Rwigema démissionne
- Mars 2000 : le président Pasteur Bizimungu démissionne, il est remplacé en avril par Paul Kagame. Il quitte ensuite le pays
- 5 mars 2000 : Assiel Kabera, un conseiller de Pasteur Bizimungu, est abattu

2001

- Juin 2001 : interdiction du nouveau parti politique de Pasteur Bizimungu et Charles Ntakirutinka, le Parti démocratique pour le renouveau (PDR-Ubuyanja)
- 26 décembre 2001 : Gratién Munyarubuga, fondateur du PDR-Ubuyanja, est abattu

2002

- Avril 2002 : arrestation de Pasteur Bizimungu et Charles Ntakirutinka

2003

- 30 mars 2003 : disparition du général de brigade Emmanuel Habyarimana et du lieutenant-colonel Balthazar Ndengeyinka
- 7 avril 2003 : disparition du docteur Léonard Hitimana
- 15 avril 2003 : le Parlement vote la dissolution du Mouvement démocratique républicain (MDR), après avoir approuvé le rapport de la commission parlementaire qui accusait ce parti de propager une idéologie clivante
- 23 avril 2003 : disparition d'Augustin Cyiza, vice-président de la Cour suprême, président de la Cour de cassation et membre fondateur de deux organisations de défense des droits humains, aux côtés d'Elizier Runyaruka, étudiant en droit et juge de canton
- Mai 2003 : Noël Twagiramungu, président de la LDGL, est accusé publiquement d'encourager les habitants de sa région à se prononcer contre la nouvelle Constitution
- Août 2003 : les représentants burundais et congolais de la LDGL ne sont pas autorisés à observer l'élection présidentielle
- 19 août 2003 : arrestation de Léonard Kavutse, membre fondateur de l'ADEP-Mizero

2004

- Juin 2004 : Pasteur Bizimungu et Charles Ntakirutinka sont déclarés coupables
- 30 juin 2004 : adoption du rapport de la commission parlementaire sur l'idéologie du génocide, qui recommande la dissolution de la LIPRODHOR
- Noël Twagiramungu, président de la LDGL, quitte le pays

2005

- Janvier 2005 : suspension des activités de la LIPRODHOR pour raisons financières

2007

- Pasteur Bizimungu est gracié et libéré
- Deux membres de la LIPRODHOR sont menacés et quittent le pays après la publication d'un rapport

- 9 février 2007 : Jean Bosco Gasasira, rédacteur du journal *Umuwigizi*, est agressé violemment et admis en soins intensifs
- 27 mai 2007 : Francois-Xavier Byuma est condamné à 19 ans de réclusion

2008

- La LIPRODHOR n'est pas autorisée à observer les élections en tant que groupe indépendant
- Juin 2008 : le ministre de la Justice accuse Alison Des Forges de promouvoir l'idéologie du génocide
- Septembre 2008 : le président de la Commission électorale nationale s'en prend à la LDGL à la suite de son rapport d'observation sur les élections
- Septembre et décembre 2008 : Alison Des Forges se voit refuser l'entrée au Rwanda

2009

- 25 avril 2009 : suspension des programmes de la BBC en kinyarwanda

2010

- Mars 2010 : annulation du permis de travail de Carina Tertsakian, chercheuse à Human Rights Watch
- 23 avril 2010 : rejet de la nouvelle demande de permis de travail déposée par Carina Tertsakian
- Avril 2010 : arrestation et libération sous caution de Victoire Ingabire, présidente des FDU-Inkingi
- Avril-octobre 2010 : suspension de la publication des journaux *Umuwigizi* et *Umuseso*
- Avril 2010 : Jean Bosco Gasasira fuit le Rwanda
- Mai 2010 : Didas Gasana, rédacteur d'*Umuseso*, fuit le Rwanda
- 24 juin 2010 : arrestation de Bernard Ntaganda, président du Parti social Imberakuri (PS-Imberakuri)
- 24 juin 2010 : Jean Léonard Rugambage, rédacteur adjoint d'*Umuwigizi*, est abattu
- 14 juillet 2010 : André Kagwa Rwisereka, vice-président du Parti démocratique vert du Rwanda, est retrouvé mort
- Septembre 2010 : Pascal Nyilibakwe, secrétaire exécutif de la LDGL, fuit le Rwanda après avoir été harcelé dans le contexte de l'EPU
- Octobre 2010 : nouvelle arrestation de Victoire Ingabire

2011

- Février 2011 : les journalistes Agnès Nkusi Uwimana et Saidati Mukakibibi sont déclarées coupables
- 11 février 2011 : Bernard Ntaganda est déclaré coupable de « divisionnisme », d'atteinte à la sûreté de l'État et de tentative d'organisation d'une « manifestation non autorisée »

2012

- 1^{er} mars 2012 : Charles Ntakirutinka est libéré après avoir purgé une peine de 10 ans d'emprisonnement
- 30 octobre 2012 : la Haute Cour de la République déclare Victoire Ingabire coupable de conspiration en vue de porter atteinte aux autorités et aux principes constitutionnels, en ayant recours au terrorisme et en minimisant largement le génocide

2013

- 21 juillet 2013 : éviction du bureau de la LIPRODHOR
- 13 décembre 2013 : la Cour suprême confirme la déclaration de culpabilité de Victoire Ingabire et y ajoute une infraction

2014

- Janvier 2014 : Sylvain Sibomana, secrétaire général des FDU-Inkingi, et Anselme Mutuyimana sont déclarés coupables d'incitation à l'insurrection ou à des troubles civils pour avoir organisé une réunion
- 27 juin 2014 : disparition de Jean Damascène Munyeshyaka, secrétaire national du Parti démocratique vert du Rwanda chargé des questions d'organisation
- Octobre 2014 : suspension des programmes de la BBC en kinyarwanda

2015

- 29 mai 2015 : suspension des programmes de la BBC en kinyarwanda pour une durée indéterminée

- 12 octobre 2015 : Epimack Kwokwo, secrétaire exécutif de la LDGL, est interrogé par les services de l'immigration

2016

- 26 mars 2016 : disparition d'Illuminée Iragena, membre des FDU-Inkingi
- Mars 2016 : détention de Léonille Gasengayire, membre des FDU-Inkingi, pendant trois jours
- 28 mai 2016 : Epimack Kwokwo est expulsé du Rwanda
- Août 2016 : arrestation de Léonille Gasengayire pour incitation à l'insurrection

2017

- 14 février 2017 : disparition de Violette Uwamahoro, l'épouse d'un militant du CNR
- 3 mars 2017 : la police confirme la détention de Violette Uwamahoro
- 23 mars 2017 : Léonille Gasengayire est relaxée et libérée
- 27 mars 2017 : un juge ordonne la libération de Violette Uwamahoro au motif que les preuves à charge sont insuffisantes
- 12 avril 2017 : Violette Uwamahoro retourne au Royaume-Uni
- 8 mai 2017 : découverte du corps de Jean Damascène Habarugira, représentant local des FDU-Inkingi
- Mai 2017 : diffusion de photos où Diane Rwigara, une candidate à l'élection présidentielle, apparaît dénudée